



CENTRE COMMUNAL
D' ACTION SOCIALE
LA TRINITÉ

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<u>NOMBRE D'ADMINISTRATEURS :</u>	L'an deux mille vingt trois
En exercice : 15	Le jeudi 26 octobre
Présents : 10	Le conseil d'administration du CCAS de LA TRINITE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au CCAS, sous la présidence de M. POLSKI Ladislav, Président.
Votants : 14	Date de la convocation du conseil d'administration envoyée le 19 octobre 2023

OBJET : Fixation des modalités de désignation et élection des membres de la commission municipale d'appel d'offres.

Présents :

M. POLSKI Ladislav
Mme MOUTON Adeline
Mme DEPAGNEUX-SEGAUD Isabelle
Mme DUPUY-NICOLETTI Rosalba
M. PORTELLI Laurent
Mme MARTELLO Isabelle
Mme LEROY Evelyne
M. PIERRE Vincent
M. VESTRI Pierre
M. ABEJAN Claude

Excusés et représentés :

Mme DANIEL Sylvie représentée par Mme DUPUY-NICOLETTI Rosalba
Mme BERMOND Fabienne représentée par Mme DEPAGNEUX-SEGAUD Isabelle
M. UGOLINI Gilles représenté par Mme Mouton Adeline
Mme TRABUCATTI Maryline représentée par M. PORTELLI Laurent

Absent :

Mme SIGNORIO Odette

Secrétaire de séance :

Mme PERRISSIN Aurore

Envoyé en préfecture le 02/11/2023

Reçu en préfecture le 02/11/2023

Publié le



ID : 006-260602008-20231102-DELAPPELOFFRE-DE



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 octobre 2023

N° 4

Rapporteur : **Monsieur Ladislas POLSKI, Président**

Objet : Fixation des modalités de désignation et élection des membres de la commission municipale d'appel d'offres.

Classification : 1 – Commande publique – 1.1 Marchés publics

Le Conseil,

Sur rapport de Monsieur le président,

Vu les dispositions de l'article L1414-2 du code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L123-4 et suivants,

Considérant que la commune a plus de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres doit comporter en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, cinq (5) autres membres du conseil d'administration élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des membres suppléants de la commission d'appel d'offres en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le Conseil d'Administration décide de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres,

Se portent candidats :

MEMBRES TITULAIRES
1- Isabelle Depagneux-Segaud
2- Rosalba Nicoletti-Dupuy
3- Isabelle Martello
4- Jean-Pierre Vestri
5- Vincent Pierre



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 octobre 2023

N° 4

Rapporteur : **Monsieur Ladislas POLSKI, Président**

Objet : Fixation des modalités de désignation et élection des membres de la commission municipale d'appel d'offres.

Classification : 1 - Commande publique - 1.1 Marchés publics

MEMBRES SUPPLEANTS
1- Fabienne Bermond
2- Gilles Ugolini
3- Maryline Trabucatti
4- Laurent Portelli
5- Evelyne Leroy

Il est proposé au Conseil d'administration de procéder à l'élection des cinq (5) membres titulaires, ainsi que des cinq suppléants au scrutin à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Fait et délibéré à la Mairie de la Trinité les jours, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président

Ladislas POLSKI



Vote du conseil d'administration :

14 votants.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0